



ACHAT DE VOITURE OCCASION GARANTIE 3 MOIS

Par **BANDELIER serge**, le **06/09/2017** à **22:38**

Bonjour,

j'ai acheter une voiture d'occasion dans un garage garantie 3 mois. je n'est pus obtenir les factures de réparations de ce véhicule auprès de ce garage , quelque temps après j'ai eu des problèmes diverses. Ensuite au bout de deux mois après l'achat de ce véhicule le turbo a casser(suite après diagnostic d'un garage). J'ai voulu recontacter le vendeur mais il change toujours son no de portable. je n'avait pas de protection juridique alors j'ai fait une demande au tribunal qui me la accordé a un taux de 20 pourcent . Le tribunal ma commis une avocate qui ma reçut dans son cabinet; suite après entretien avec cet avocate; je ne lui est jamais signer la feuille d'honoraire quelle m'avait remise.(cause mention par rapport a ma situation non conforme .)(mise sous tutelle) pendant l'empreint de l'achat) A ce jour, j'ai repris un avocat a mes frais et mon nouveau avocat ne peux pas obtenir le dossier complet que j'ai donner a l'avocate sans avoir de photocopies des pièces originaux du dossier concernant les preuves achats , garanties , réparation, locations de véhicules pour travailler etc..... .a ce jours elle réclames que je lui régle ces frais de dossier quel a engager , alors que je n'est ni signer les frais honoraires. ni reçut de factures. A ce jour j'ai écrit au bâtonnier du tribunal et il me dit que je doit payer. Je viens de revoir mon avocats qui m'a dit de contester ce payent. QUE Dois-je FAIRE QUEL SONT LES MESURES A PRENDRENT[/b].SERGE